

Plein Air

hauts-de-seine

Information adressée à tous les établissements de niveau secondaire publics et privés sous contrat du Département des Hauts-de-Seine.

Contact > Secteur Sport scolaire > 01 47 29 40 61 > sportscolaire@hauts-de-seine.fr

Présentation

Cette action permet aux collégiens de tous les niveaux de classes des collèges publics et des collèges privés sous contrat des Hauts-de-Seine de pratiquer dans le cadre des cours d'E.P.S. des disciplines sportives hors des structures traditionnelles.

Ce dispositif répond en partie à la programmation des Activités Physiques de Pleine Nature préconisée par l'Education Nationale. Ces activités dispensées par des éducateurs sportifs qualifiés se déroulent principalement dans des parcs départementaux durant quatre séquences, pendant l'année scolaire. La participation des collèges à cette action est liée à un projet pédagogique d'établissement.

Objectif

Permettre la découverte des Activités Physiques de Pleine Nature.

Les activités proposées (course d'orientation, équitation, escalade, plongée, tir à l'arc et V.T.T sous réserve entre autres de la disponibilité des équipements sportifs) permettent aux enseignants de développer auprès de leurs élèves des acquis spécifiques, tant au niveau de l'adaptation à un environnement particulier qu'au respect des consignes de sécurité liées à ces pratiques.

Bénéficiaires

Ce dispositif est ouvert à tous les niveaux de classes (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) des collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, aux ULIS ainsi qu'aux structures spécialisées des Hauts-de-Seine.

Nombre de bénéficiaires en 2017-2018

49 collèges ont participé, près de 70 000 passages de jeunes.

Inscription

Les professeurs d'E.P.S. inscrivent leurs classes sur le temps scolaire. Ils doivent retourner un formulaire d'inscription téléchargé sur [l'Extranet des collèges](#) par classe et le projet pédagogique correspondant entre le 27 août et le 5 septembre 2018. Ensuite, les inscriptions restent toujours ouvertes mais ne sont traitées qu'en fonction des disponibilités restantes.

Par le formulaire de demande de prise en charge du transport, le Département peut financer la mise à disposition d'un autocar de 10 à 62 places pour accéder aux sites des activités proposées pour deux séquences par établissement, dans la limite des crédits alloués à ce dispositif.

Cette prise en charge de transport n'interviendra que si l'établissement se situe à plus de 20 minutes à pied du site des activités.

Détails de l'opération

L'année scolaire se divise en 4 séquences (périodes).

- Sq1 : du lundi 17 septembre au vendredi 16 novembre 2018
- Sq2 : du lundi 19 novembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019
- Sq3 : du lundi 21 janvier au vendredi 29 mars 2019
- Sq4 : du lundi 01 avril au vendredi 14 juin 2019

Les demandes de programmation doivent respecter les périodes des séquences proposées par le Département pour les activités Tir à l'arc, VTT, Escalade, Plongée et Equitation. Seule l'activité Course d'orientation peut se pratiquer en dehors des séquences programmées mais doit être planifiée entre le 17 septembre 2018 et le 14 juin 2019.

L'enseignement est réalisé par le professeur d'E.P.S. avec le soutien technique d'un éducateur sportif diplômé d'Etat de la discipline choisie. Un travail en amont et en aval entre le professeur et l'éducateur est réalisé pour chaque séquence. Une prise de contact est obligatoire avant la 1^{ère} séance.

Calendrier

- 9 juillet 2018 : Commission permanente, validation du règlement et de la convention du dispositif Plein Air Hauts-de-Seine ;
- du 27 août au 5 septembre 2018 : réception des projets pédagogiques et des formulaires d'inscription ;
- du 5 au 10 septembre 2018 : affectation des cycles aux collèges demandeurs ;
- le 11 septembre 2018 : envoi des programmations aux établissements, accompagnées de la convention ;
- 17 septembre 2018 : début de la 1^{ère} séquence d'enseignement ;
- 14 juin 2019 : fin de la 4^{ème} séquence d'enseignement.